

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

### PRESENTS :

Mmes et MM. COULOMB Pierre, FABRE Claude, BOUTRY Marcel, INES Claude, CASTINEL Louis, COLETTA Eliane, DELLAVALLE Christine, LEPRETRE Patricia, SOMA Jacques, COULOMB Jean-Jacques, BOUHAFS Hayette, DEGIOANNI Jean-Marie, ARTAUD Nathalie, MARTIN Gilles, BOTTERO Emilie, MARCHAND Charlène, INNOCENTI Maxime, NGUYEN Kim, FILLAT Éric.

### ABSENTS REPRESENTES :

Mme GIMBERT Sylvia donne procuration à M. COULOMB Pierre.  
M. POLLUS Alfred donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.  
Mme ROYER Carole donne procuration à M. MARTIN Gilles.  
Mme PRATI Corinne donne procuration à M. INES Claude.  
M. PASSANANTE Jean-Philippe donne procuration à M. FILLAT Éric.  
M. BIAVA Patrick donne procuration à Mme NGUYEN Kim.  
M. TULLINI Daniel donne procuration à M. FABRE Claude.

### ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme COLLOMBON Danièle.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour : l'approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2017.

Le Procès-verbal est adopté l'unanimité.

### DELIBERATION N° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire sort de la salle. La présidence de l'Assemblée est prise par **M. FABRE Claude, 1er Adjoint.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour, 4 abstentions), après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que M. **COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements,

- Procède au règlement définitif du budget 2016 et fixe les résultats de clôture comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
▪ Résultats 2015 .....	- 204.994,76 €	+ 1.078.050,76 €
▪ Affectation 2015.....	+ 11.454,21 €	- 11.454,21 €
▪ Recettes 2016.....	+ 846.017,66 €	+ 6.111.863,57 €
▪ Dépenses 2016 .....	- 2.088.853,34 €	- 5.313.838,55 €
	- 1.436.376,23 €	+ 1.864.621,57 €

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016, définitivement closes.

M. le Maire revient dans la salle.

#### **DELIBERATION N° 2 : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (22 voix pour, 4 abstentions), déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **DELIBERATION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

Les résultats de clôture du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2016 arrêtés comme suit :

- Section de Fonctionnement :  
Résultat excédentaire de : + **1.864.621,57 €**
- Section d'investissement :  
Solde déficitaire de : - **1.436.376,23 €**

Selon l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat de la section d'investissement y compris restes à réaliser, doit être équilibré par l'affectation en réserves d'une partie du résultat de fonctionnement, si nécessaire.

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultats</b>
Investissements	857.471,87 €	2.293.848,10 €	- 1.436.376,23 €
Reste à réaliser 2016	1.721.245,00 €	1.275.900,00 €	+ 443.345,00 €
		<b>Total :</b>	<b>- 991.031,23 €</b>

Le solde du résultat de fonctionnement est librement affecté par le Conseil municipal :

- soit en réserves en investissement
- soit reporté en section de fonctionnement.

En conséquence, le Conseil municipal après en avoir délibéré (22 voix pour, 4 abstentions) :

- constate les résultats de l'exercice 2016 tels que présentés par M. le Maire,
- autorise l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement au compte « 1068 – réserves, excédent de fonctionnement » pour un montant de 991.031,23 €.
- décide le report en section de fonctionnement sur la ligne codifiée « 002 – excédent de fonctionnement reporté » de + 873.590,34 €.

#### **DELIBERATION N° 4 : BUDGET PRINCIPAL 2017**

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de Budget Principal 2017 de la commune appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour, 4 contre), après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances, arrête tant les recettes que les dépenses à la somme de : **11.024.000 €**

Pour la section de fonctionnement : 6.621.000 €

Pour la section d'investissement : 4.403.000 €

et autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

#### **DELIBERATION N° 5 : TAXES DIRECTES 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2017 à chacune des trois taxes directes locales, décide à la majorité (22 voix pour, 4 contre), de maintenir les taux communaux comme suit :

▪ Taxe d'habitation.....	20,00 %
▪ Foncier bâti.....	33,36 %
▪ Foncier non bâti.....	144,50 %

Le produit fiscal attendu pour 2017 est donc de 3.619.815 €.

#### **DELIBERATION N° 6 : SUBVENTIONS 2017**

M. SOMA, Président de l'Office de la Culture sort de la salle et ne participe pas au vote.

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal les demandes de subvention faites par certaines associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, afin d'aider les associations dans leur fonctionnement, décide à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes :

Pour leurs actions humanitaires ou sociales, à caractère local, régional ou même national :	
2 725 €	à l'Amicale du Personnel Communal Zacharien
1 500 €	à l'Amicale des Sapeurs-pompiers
300 €	au Cercle du 21 Septembre
300 €	à la Ligue contre le Cancer (section locale)
300 €	à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles
15 €	à l'Association Valentin Haüy
27 000 €	au Centre Communal d'Action Sociale
1 500 €	à l'Association « La Joie de Vivre »
51 €	à l'Association pour la Paix GRAIFF
250 €	à la Croix Rouge Française (canton de St-Maximin)
575 €	à l'Association pour la Permanence des Soins du Nord-Ouest Varois (APSNOV).
300 €	au Secours Catholique
50 €	à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers
60 €	à la Légion d'Honneur
400 €	à l'Espace Santé Jeunes
Pour leurs actions culturelles, locales et régionales :	
600 €	à l'Atelier des Arts

300 €	à l'Association « Jusqu'au Boutist »
230 €	A « Rencontres de Mémoire »
Pour l'organisation des événements touristiques et culturels de la Commune :	
23 200 €	à l'Office de la Culture
Pour ses actions de mémoire :	
1 000 €	à l'Association départementale du Var des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (section locale).
Pour leurs actions de protection du patrimoine et du maintien des traditions :	
2 000 €	à l'Association « Les Ecrevisses de l'Huveaune »
5 500 €	à la Société de Chasse Zacharienne
1 700 €	à l'Association les Jardiniers du Var
200 €	à l'Association de Ligue pour la Protection des oiseaux PACA.
200 €	la Roda
Pour l'organisation des manifestations sportives officielles de leurs secteurs :	
500 €	à l'Association « VTT Ste-Baume »
5 500 €	au Club Auriol St-Zacharie de Handball (CAUZ)
28 000 €	à l'Etoile Sportive Zacharienne (ESZ)
600 €	à l'Association « la Foulée Zacharienne »
3 000 €	à l'Association « la Boule Zacharienne »
500 €	au Tennis Club Zacharien
800 €	au Foyer Rural d'Education Populaire (FREP)
600 €	au Volley Club Zacharien
600 €	à l'Association Ecurie Automobile de Saint-Zacharie.
500 €	à l'Association sportive CLG Saint-Zacharie.
700 €	à Lugo Savate Boxe française
250 €	à ASDL (Association Sportive Détente et Loisirs)
Pour leurs actions de soutien éducatif et d'aide aux jeunes élèves de St-Zacharie	
3 220 €	à la Coopérative Scolaire Primaire
1 800 €	à la Coopérative Scolaire Maternelle
150 €	au Foyer CLG de Saint-Zacharie
50 €	DDEN
200 €	Cheval pour tous UCPT

Ces dépenses seront prévues au Budget Primitif 2017.

M. SOMA revient dans la salle.

#### **DELIBERATION N° 7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – SERVICE POMPES FUNEBRES**

M. le Maire sort de la salle. La Présidence de l'Assemblée est prise par **M. FABRE Claude**, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait représenter le Budget du Service Pompes Funèbres de l'exercice 2016 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que **M. COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements,
- Procède au règlement définitif du budget du Service Pompes Funèbres 2016 et fixe les résultats comme suit :

- Investissement..... + 6.244,09 €
- Fonctionnement..... + 9.314,83 €

d'où un excédent global de clôture de + **15.558,92 €** à reporter sur le prochain budget 2017.

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016, définitivement closes.

M. le Maire revient dans la salle.

#### **DELIBERATION N° 8 : COMPTE DE GESTION 2016 – POMPES FUNEBRES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **DELIBERATION N° 9 : BUDGET 2017 – POMPES FUNEBRES**

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de Budget 2017 du Service Pompes Funèbres, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité, arrête tant les recettes que les dépenses dans les deux sections à la somme de :

32.500 € pour la section de fonctionnement ;  
6.500 € pour la section d'investissement.  
39.000 €

et autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

#### **DELIBERATION N° 10 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – SERVICE EAU**

M. le Maire sort de la salle. La Présidence de l'Assemblée est prise par **M. FABRE Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint**. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait représenter le Budget de l'eau de l'exercice 2016 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que **M. COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements,

- Procède au règlement définitif du Budget de l'Eau 2016 et fixe les résultats comme suit :

▪ Investissement.....	+ 134.887,10 €
▪ Fonctionnement.....	+ 29.373,50 €

d'où un excédent global de clôture de + **164.260,60 €** à reporter sur le prochain budget 2017.

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016, définitivement closes

M. le Maire revient dans la salle.

#### **DELIBERATION N° 11 : COMPTE DE GESTION 2016 – SERVICE EAU**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **DELIBERATION N° 12 : BUDGET 2017 - EAU**

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de Budget 2017 du Service Eau, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité, arrête tant les recettes que les dépenses dans les deux sections à la somme de :

160.000 € pour la section de fonctionnement ;
<u>250.000 € pour la section d'investissement.</u>
410.000 €

et autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

#### **DELIBERATION N° 13 : MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024**

**Considérant** que la Commune de Saint-Zacharie souhaite participer à la mobilisation autour de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 et que cette organisation aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par les communes et les intercommunalités en ce domaine, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**ARTICLE UNIQUE** : Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

